

## Un nouveau PAT sur le bassin versant du Jaoul

Un nouveau programme d'actions (PAT) est mis en place sur le bassin versant du Jaoul. Il concerne près de 150 exploitations agricoles qui possèdent des parcelles sur ce bassin. Les communes concernées sont Rieupeyroux, La Capelle Bley, Vabre-Tizac, Lescure Jaoul et La Salvétat Peyralès.

**Un PAT est un programme d'actions pluriannuel (5 ans) qui permet de mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'un objectif de reconquête du bon fonctionnement des cours d'eau. Il permet de mettre en place des actions volontaires collectives et individuelles.**

### Quels enjeux sur le PAT Jaoul ?

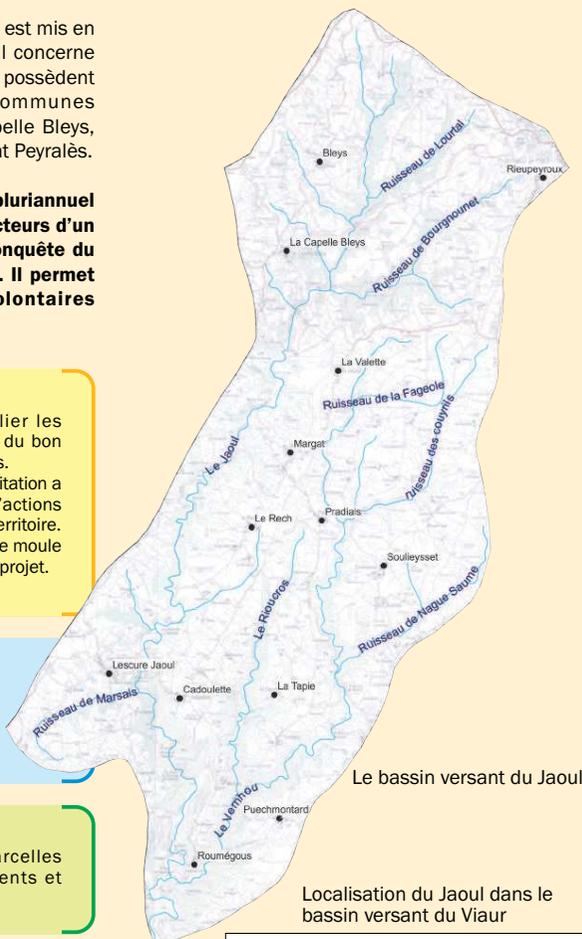
L'enjeu du PAT Jaoul est de concilier les différents usages avec la reconquête du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Une vision globale des systèmes d'exploitation a permis de proposer un programme d'actions adapté aux exploitations agricoles du territoire. La préservation de l'espèce patrimoniale moule pélière a été prise en compte dans ce projet.

### Quels thèmes sont abordés ?

La fertilisation  
L'érosion des sols  
La valorisation des couverts herbacés  
Les milieux aquatiques

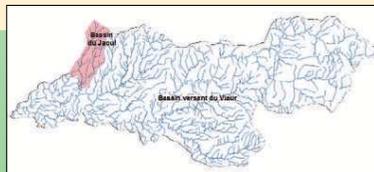
### Quelles actions ?

Des rencontres collectives, des parcelles d'observation, des accompagnements et diagnostics individuels...



Le bassin versant du Jaoul

Localisation du Jaoul dans le bassin versant du Viaur



**AGRI VIAUR**  
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur  
10, Cité du Paradis  
12800 Naucelle  
<http://www.riviere-viaur.com>

**VOTRE CONTACT**  
**Hélène POUGET**  
Animatrice Agri Viaur  
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98  
Email : [helene.pouget.crv2@orange.fr](mailto:helene.pouget.crv2@orange.fr)

une édition **pat** animée par : 05 65 76 11 35 - MIEHAL IMPRIMERIES 333 009 400 00022

# AGRI VIAUR



**GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER**



éditorial

L'une des missions de la Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique est de participer à des actions de reconquête du bon état écologique des cours d'eau. Dans ce cadre, il est indispensable de mettre en place des partenariats étroits avec les gestionnaires et le monde agricole. Le PAT Cône mené par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, en est un bon exemple.

Ce type d'opérations vise d'abord la connaissance de l'existant puis l'amélioration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Un secteur pilote, volontairement restreint, a été choisi pour expérimenter un protocole novateur sur la problématique du colmatage des cours d'eau. Une concertation étroite entre les différents partenaires, et notamment les propriétaires riverains, a été réussie. Nous souhaitons que cette dynamique, déjà enclenchée sur d'autres territoires, se développe et se pérennise.

La recherche de solutions durables et adaptées aux terroirs et la mutualisation des moyens constitue une réponse efficace et économiquement fiable. Cette démarche gagnant-gagnant à tous les niveaux laisse présager un avenir plus serein en ce qui concerne notre patrimoine halieutique. La Fédération sera toujours présente et prête à œuvrer dans ce sens.

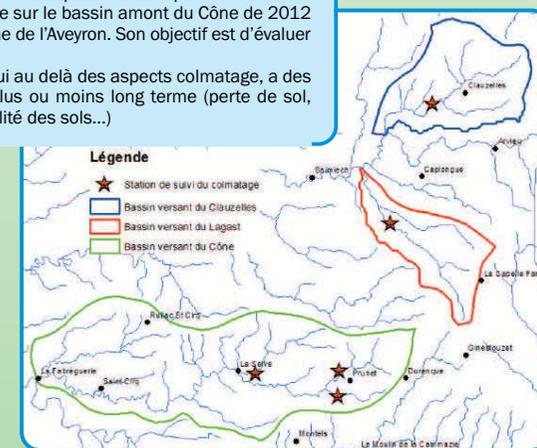
Le Président de la FDAAPPMA de l'Aveyron,  
**Jean COUDERC**

## Le bassin versant du Cône : des actions concrètes mises en œuvre

Sur le bassin versant du Cône, depuis 2010, de nombreuses actions sont menées afin d'améliorer la qualité des eaux et le fonctionnement des cours d'eau. En effet, ce territoire a été choisi afin d'y mener un programme expérimental : le Plan d'actions territorial (PAT) Cône. En 2013, ce premier PAT Cône a été prolongé pour 5 ans et a été élargi au bassin versant de la Durenque. Des actions collectives et individuelles sont proposées, à ce jour, ce sont plus de 160 accompagnements individuels réalisés, 8 km de berges clôturés, 2,4 km de haies plantées...

Une des problématiques majeure sur le territoire est le colmatage du lit des cours d'eau par des matériaux fins impactant la vie biologique et la capacité d'autoépuration. Dans ce cadre-là, une étude sur le colmatage a été menée sur le bassin amont du Cône de 2012 à 2014 en partenariat avec la Fédération de pêche de l'Aveyron. Son objectif est d'évaluer l'impact de ce colmatage sur les milieux. Cette étude est en lien avec l'érosion des sols, qui au delà des aspects colmatage, a des conséquences importantes sur l'agriculture à plus ou moins long terme (perte de sol, diminution de matière organique, baisse de fertilité des sols...)

Pour cela, un protocole expérimental a été mis en place sur 5 stations d'étude pendant trois ans. Trois stations sont situées sur le bassin amont du Cône (cours d'eau : Cône, Escorbis et Bertrand) et deux stations à proximité, sur le Clauzelles et Lagast. Le Clauzelles a été retenu comme cours d'eau « référence » avec un niveau de qualité générale voisin du Cône mais où aucune action n'est mise en œuvre. Le Lagast a été choisi comme cours d'eau « référence » en bon état.



Les données présentées ci-après sont issues du « Rapport de synthèse des 3 périodes de suivies » réalisé par la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Octobre 2015

Comment avez-vous fait pour « évaluer » ce colmatage ?

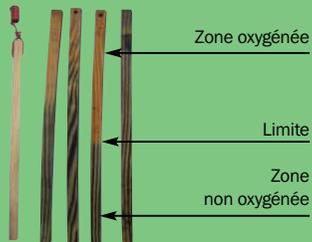


Différentes méthodes ont été utilisées :

- Le colmatage de surface :** une 1<sup>ère</sup> étape se passe sur le terrain où l'on aspire à l'aide d'une pompe les éléments fins présents à la surface du substrat dans le cours d'eau. Le volume prélevé d'eau et sédiments est de 20 litres. Ensuite, les 20 litres sont tamisés selon différentes grilles ; les sédiments recueillis sont séchés et pesés. Cela permet de connaître la part des différents éléments, et en particulier des matériaux fins responsables du colmatage.
- Les sticks hypoxie :** des bâtons de pins non traités sont enfoncés dans le cours d'eau pour mesurer l'oxygénation dans le substrat. Si le bâton noirci c'est qu'il n'y a pas ou peu d'oxygène. S'il reste intact, c'est que le substrat est oxygéné.
- La survie intragravellaire des œufs de truites :** cette méthode imite le phénomène de reproduction des truites c'est-à-dire la pose des œufs fécondés dans le substrat de la rivière. Les œufs fécondés sont disposés dans des capsules qui sont déposées dans le substrat. Le taux de survie correspond au pourcentage entre le nombre d'embryons récupérés vivants et le nombre d'œufs introduits.
- Des pêches électriques :** elles visent à connaître l'état des populations piscicoles (nombre, poids, classes d'âge).

La température de l'eau et les débits ont été mesurés sur la période. Les données permettent de dire que pendant les trois années de suivis ni la température ni les débits n'ont influencé la densité de truites au cours des années d'étude.

Stick hypoxie  
Mesure de la profondeur d'oxygénation



## Colmatage de surface :

Etape 1 : Prélèvement



Etape 2 : Tamisage



## Survie intragravellaire :

Prélèvement des œufs

Pose des capsules



## Inventaires piscicoles :

Crédits photos : Fédération de pêche de l'Aveyron

Qu'avez-vous pu observer depuis trois ans ?

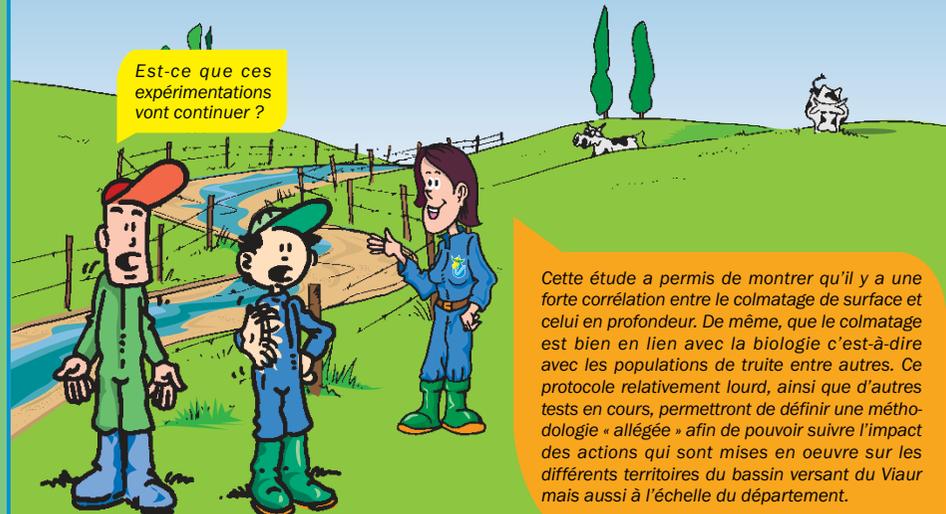


Le Cône ressort comme le cours d'eau le plus colmaté, que ce soit pour le colmatage de surface ou pour le colmatage en profondeur. A l'opposé, le Lagast présente un faible colmatage tant en surface qu'en profondeur. Les 3 autres cours d'eau présentent des états de colmatage intermédiaires. Ces éléments sont bien corrélés avec le taux de survie des œufs de truite. En effet, plus un cours d'eau est colmaté par des éléments fins plus le taux de survie est faible. Ce faible taux de survie est l'un des principaux facteurs qui influe négativement sur la quantité de truitelles de l'année. Un lien fort existe donc entre le niveau de colmatage et la biologie.

	Cours d'eau	Colmatage		Biologie	
		Sédiments fins	Sticks hypoxie	Survie intragravellaire	Densité O+
Fortement colmaté	Cône	- 50%	10 cm de zone oxygénée	≤ 10%	Faible
Faiblement colmaté	Lagast	20 à 25%	20 cm de zone oxygénée	> 40%	Elevée
Intermédiaire	Bertrand Escorbis Clauzelles	25 à 50%	10 à 20 cm de zone oxygénée	10 à 40%	Intermédiaire

Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Octobre 2015

Est-ce que ces expérimentations vont continuer ?



Cette étude a permis de montrer qu'il y a une forte corrélation entre le colmatage de surface et celui en profondeur. De même, que le colmatage est bien en lien avec la biologie c'est-à-dire avec les populations de truite entre autres. Ce protocole relativement lourd, ainsi que d'autres tests en cours, permettront de définir une méthodologie « allégée » afin de pouvoir suivre l'impact des actions qui sont mises en oeuvre sur les différents territoires du bassin versant du Viour mais aussi à l'échelle du département.

## POUR LA PROTECTION DE L'EAU L'ACTION DEPHY ÉCOPHYTO EN AVEYRON

### FONCTIONNEMENT DE L'ACTION DEPHY

Dans chaque département un groupe d'éleveurs qui s'impliquent dans la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.  
Un encadrement régional par la Chambre d'Agriculture Régionale.  
Une gouvernance nationale pilotée par le ministère de l'agriculture.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ACTION DEPHY ?

Constituer un référentiel des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires et performant économiquement.  
Jouer un rôle de démonstration, de formation et d'information auprès des agriculteurs du département de l'Aveyron.  
Vulgariser les techniques culturales qui permettent de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

Le dispositif DEPHY du plan Ecophyto permet de mettre en avant des résultats élaborés sur des exploitations tests afin de proposer des systèmes de productions économes en intrants phytosanitaires. Un catalogue est accessible pour découvrir des Systèmes de Cultures Economes et Performants (SCEP) que l'on peut retrouver sur le site internet Ecophyto PIC.



### ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

### LES LEVIERS UTILISÉS

#### Utilisation de méthodes alternatives

- Couverture du sol et couverts associés
- Désherbage mécanique
- Gestion mécanique de l'inter culture
- Faux semis
- Allongement de la durée de rotation
- Décalage de la date de semis

#### Utilisation de progrès techniques

- Bulletin de santé du végétal
- Traitement selon observation et outils
- Réduction de dose et localisé
- Variétés résistantes (peu sensibles)





**ÉCOPHYTO DEPHY**  
Bureau de l'Écophyto  
Département de Production  
Animale et des Systèmes  
Économiques en Produits  
Phytoprotecteurs

**Trajectoire**  
...vers des systèmes économiques en produits phytosanitaires

**Polyculture élevage**

**Garantir l'autonomie fourragère tout en diminuant l'utilisation des phytos**

Éleveur bovin viande, Christophe Lacombe a utilisé le semis de prairie sous couvert de céréale à paille et a introduit le méteil dans sa rotation afin d'assurer la couverture du sol et d'empêcher la germination des graines d'adventices. Ces actions permettent de garantir l'autonomie fourragère et d'augmenter l'autonomie en protéine tout en limitant les herbicides et les fongicides.

Christophe Lacombe,  
éleveur spécialisé en bovin viande sur le Ségala

**Description de l'exploitation et de son contexte**

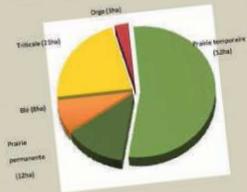
**Localisation**  
Camjac, Aveyron (12)

**Ateliers /Productions**  
80 vaches allaitantes, production de broutards limousin et de génisses de renouvellement

**Main d'œuvre**  
1 UTH

**SAU**  
96 ha (64 % engagé dans DEPHY)

**Assolement 2014** (tous systèmes de culture)



Culture	Surface (ha)
Paille temporaire	32
Prairie permanente	12
Blé	9
Orge	13
Triticale	2

**Type de sol**  
Limon argileux, PH 6

**Spécificités exploitation / Enjeux locaux**  
Exploitation située en zone vulnérable et sur le bassin Viaur

**Le système initial**

60% de la SAU est destinée à l'alimentation du troupeau pour le pâturage et la production de foin et d'ensilage. Les surfaces en céréales permettent l'autonomie en paille, le surplus de productions de céréales est vendu en coopérative. La rotation est basée sur l'alternance de prairies de longue ou moyenne durée entrecoupées de 1 ou 2 ans de céréale à paille.

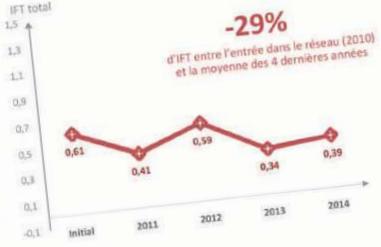
**Objectifs et motivations des évolutions**

L'objectif prioritaire est d'assurer l'autonomie fourragère pour l'alimentation du troupeau et l'autonomie en paille pour le paillage des animaux en hiver. Monsieur Lacombe recherche à augmenter son autonomie en protéines tout en diminuant ses coûts de la production végétale. La baisse d'utilisation de produits phytosanitaires est également un challenge technique à relever.

**Les changements opérés**

Introduction du méteil dans la rotation. Implantation de prairie sous couvert de céréale. En plus de ces changements culturaux, Monsieur Lacombe envisage de réaliser les applications des produits phytosanitaires pendant les périodes optimales d'hygrométrie et température.

**IFT total**



Année	IFT total
Initial	0,61
2011	0,41
2012	0,59
2013	0,34
2014	0,39

**-29%**  
d'IFT entre l'entrée dans le réseau (2010)  
et la moyenne des 4 dernières années

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE CLÔTURES PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT

Les caractéristiques des clôtures proposées aux agriculteurs sont les suivantes :

Piquets	
<b>Nature</b>	Essence durable (ex. : châtaignier, faux acacia)
<b>Longueur</b>	1,8 à 2 m dont 1/3 enfoncé dans le sol
<b>Diamètre</b>	10 à 12 cm minimums
<b>Intervalle entre les piquets pour les clôtures bovines et ovines</b>	2,5 m (+ ou - 0,5 cm) sur des parties de cours d'eau sinueuses. 3,5 m sur des parties rectilignes
<b>Retrait par rapport à la berge / aux plants (selon accord entre le riverain et le maître d'œuvre)</b>	La distance est définie au cas par cas avec l'agriculteur en fonction des particularités de la parcelle et de ce qu'il souhaite mettre en place
<i>Des renforts pour les piquets de coin sont positionnés afin de former l'armature de la clôture et assurer sa solidité.</i>	
Fil de fer barbelé	
<b>Nature</b>	2 brins, diamètre 2,4 ou 2,7 mm, classe B (2 couches de galvanisation)
<b>Nombre de rangs</b>	2 et le 3 <sup>ème</sup> est positionné si fourni par l'agriculteur
<b>Position fil supérieur</b>	1,10 m du sol
<b>Position fil inférieur</b>	0,60 m du sol
Fil lisse	
<b>Nature</b>	galvanisé, diamètre 2,2 mm, classe B
<b>Nombre de rangs</b>	1 et le 2 <sup>ème</sup> est positionné si fourni par l'agriculteur
<b>Position fil</b>	0,9 m du sol (+/- 10 cm)
<i>Les hauteurs présentées sur ce tableau ne le sont qu'à titre indicatif, la hauteur réelle est définie sur le terrain, au cas par cas, selon les besoins de l'agriculteur</i>	



Avant la mise en place de clôture ou de point d'abreuvement, les modalités sont discutées avec l'agriculteur afin de choisir le type de clôture et/ou d'abreuvement ainsi que l'implantation la mieux adaptée à sa situation.



Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter le technicien rivière du SMBV Viaur, Pierre Jean Ichard au 05 65 71 12 65.



**AGRI VIAUR**  
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur  
10, Cité du Paradis  
12800 Naucelle  
<http://www.riviere-viaur.com>

**VOTRE CONTACT**  
**Hélène POUGET**  
Animatrice Agri Viaur  
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98  
Email : [helene.pouget.crv2@orange.fr](mailto:helene.pouget.crv2@orange.fr)

Appui technique et financier :



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



éditorial

Mon exploitation agricole se situe sur le bassin versant du Viaur, au niveau de la commune de Quins où j'éleve un troupeau de bovins en production laitière. Le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur m'a contacté afin de mettre en défens les cours d'eau qui passent dans mes parcelles.

Ainsi en 2013 et 2014, nous avons décidé ensemble de faire les travaux et l'équipe du Syndicat a clôturé 2,6 km de berges sur deux cours d'eau différents de mon exploitation. Pour cela ils ont fourni tout le matériel nécessaire sauf le 3ème rang de fil barbelé que je souhaitai rajouter et ils ont réalisé la pose des clôtures. Des passages ont été laissés en bout de parcelle pour que le bétail puisse circuler et un passage a été empierré pour le passage des engins. A ce jour, je n'ai fait aucun entretien sur la végétation et quand cela s'avèrera nécessaire je passerai l'élagueuse ou la débroussailluse.

Même, si cela va sensiblement augmenter le temps d'entretien des clôtures sur certaines années, je pense qu'il est important de protéger les berges et le cours d'eau du piétinement par le bétail et il était pour moi évident d'accepter que cela soit fait sur mon exploitation.

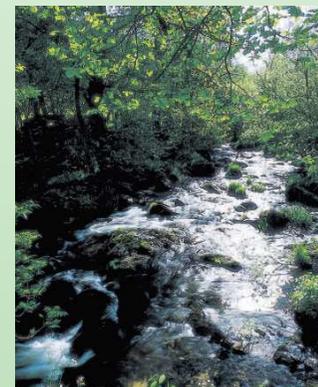
**Benoît CHINCHOLLE**  
Agriculteur sur la commune de Quins

### Le Syndicat Mixte du bassin versant du Viaur (SMBV Viaur)

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur est une collectivité territoriale regroupant 75 communes et les préleveurs d'eau pour l'adduction en eau potable du bassin versant du Viaur. Le Syndicat a pour mission l'organisation de la gestion des cours d'eau sur le territoire du Viaur. Il est un lieu de concertation et d'échanges pour l'élaboration de projets communs qui concernent l'amélioration des cours d'eau et qui tiennent compte du fait que nos rivières participent à l'alimentation en eau potable de la population.

Il permet de mobiliser de nombreux experts et de centraliser les financements notamment ceux de l'Agence de l'Eau.

Le Viaur d'une longueur de 163 km prend sa source au Puech del Pal à une altitude de 1090 m sur la commune de Vezins de Lévezou et se jette dans l'Aveyron à Saint Martin Laguépie et Laguépie à 150 m d'altitude.



L'équipe du Syndicat est constituée :

- ✓ d'une directrice : **Karine Lacam-Cruilles** également animatrice du SAGE Viaur
- ✓ d'une animatrice Agri Viaur : **Hélène Pouget**
- ✓ d'un technicien rivière : **Pierre Jean Ichard**
- ✓ d'un technicien milieux naturels : **Clément Decaux**
- ✓ d'une secrétaire : **Céline Della Torre**
- ✓ d'une équipe de sept agents d'entretien

Quelques opérations menées par le Syndicat en collaboration avec différents partenaires :

- l'opération Agri Viaur à destination des agriculteurs,
- la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur,
- les travaux d'entretien des berges,
- les travaux de clôtures et mise en place de points d'abreuvement,
- les panneaux d'interprétation sur les ponts du Viaur,
- la sensibilisation des scolaires, l'édition de lettres d'information, la fête du Viaur,
- l'accompagnement technique des riverains des cours d'eau,
- la participation à la gestion quantitative,
- la gestion des espèces et espaces remarquables.

## QUEL INTÉRÊT DE CLÔTURER LES BERGES ET METTRE EN PLACE DES POINTS D'ABREUVEMENT ?

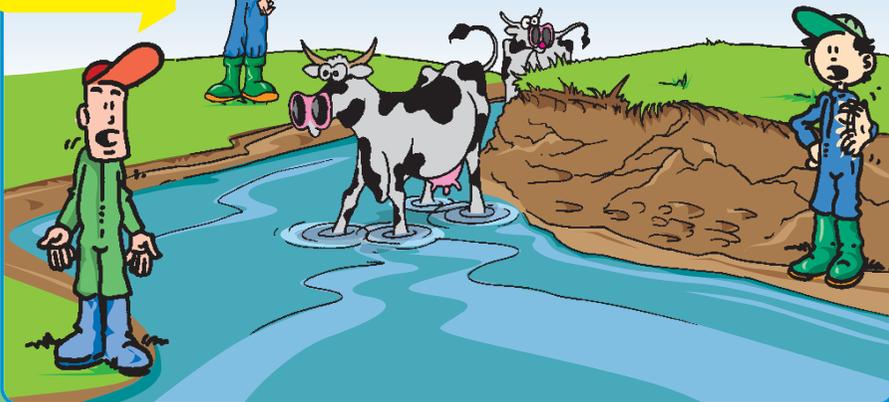
Pourquoi voulez-vous que je clôture le cours d'eau chez moi ?



Les animaux qui restent longtemps dans les cours d'eau peuvent développer du piétin ou se blesser aux membres. Les déjections dans la rivière contaminent l'eau, les animaux sont alors plus exposés à des risques bactériologiques comme les mammites, la salmonellose, la douve du foie. De plus, le bétail boit moins d'eau si elle est de faible qualité ; cela peut entraîner une baisse de rendement en production laitière.

Pour le milieu naturel les impacts sont liés à la démolition des berges, l'abrutissement de la végétation et à la contamination fécale. Cela entraîne entre autres le colmatage du fond des cours d'eau, une augmentation des températures, une contamination bactériologique des eaux et ainsi une diminution de la capacité d'autoépuration de la rivière.

Allons voir ensemble ce qui a été fait chez votre voisin !...



Regarde ce qui a été fait chez moi. Mon pré a été clôturé et un passage empierré a été fait pour pouvoir accéder à l'autre parcelle. Le bétail ne stagne pas dans l'eau ainsi le risque de contamination est beaucoup plus faible, l'eau est de meilleure qualité pour mon troupeau et celui d'en dessous. En plus, j'ai besoin de moins surveiller mon troupeau depuis que tout est clôturé.



Mais comment vas-tu faire pour débroussailler ?

Le fait de laisser un espace de 60 cm sous la clôture permettra au bétail de brouter sous les fils. Cela dépendra bien évidemment de la pression du pâturage sur la parcelle. Une autre solution peut être proposée : mettre en place un fil lisse avec des isolateurs déportés (40 cm) facilitant le passage de l'épauleuse sous la clôture.

Chez moi, j'ai choisi de mettre la clôture à 1,5 mètres du cours d'eau et le premier fil est à 60 cm, comme ça les vaches entretiendront la bordure de clôture et derrière je laisserai la végétation se développer. Quand la végétation sera importante, j'élaguerai comme sur les autres parcelles.



Tu risques d'avoir des ronces pendant un moment quand même !!

Les ronces ne sont qu'un stade de végétation transitoire, ce sont des plantes pionnières, c'est grâce à leur présence que d'autres espèces plus exigeantes vont pouvoir se développer. Les arbustes et arbres prendront par la suite le dessus et ne gêneront en aucun cas le fonctionnement du cours d'eau.

En bordure de cours d'eau, la végétation est indispensable. Elle permet de stabiliser les berges par le système racinaire, de faire un ombrage et d'éviter le réchauffement des eaux. En plus, comme vous le savez cette végétation est une zone tampon qui va permettre de filtrer certains éléments comme les nitrates, les limons, les pesticides... Et ainsi permettre d'avoir une eau d'abreuvement de meilleure qualité.

### LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vieur dispose d'une équipe d'agents d'entretiens depuis 15 ans qui réalise des travaux en bordure de cours d'eau. Ces travaux font partie d'un Programme Pluriannuel de Gestion (dit PPG) et ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Le PPG permet d'avoir une planification pluriannuelle, structurée et cohérente de la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Le SMBV Vieur a pour rôle de participer à l'entretien cohérent des cours d'eau de l'amont vers l'aval.

En plus des travaux de restauration et d'entretien, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vieur réalise, depuis quelques années, des travaux de mise en défens des berges et d'installation de points d'abreuvement (descentes aménagées, passages empierrés...) sur tout le bassin versant du Vieur.

En 2014, l'équipe a réalisé 35 kilomètres de clôtures dont environ 9 km de clôtures électriques et 26 km de clôtures fixes avec fil barbelé, 10 passages empierrés pour au total 60 agriculteurs. Tous les travaux sont proposés volontairement aux agriculteurs et sont réalisés en accord avec eux. L'ensemble des travaux sont financés par l'Agence de l'eau (60%), la Région (10%), le Département (10%) et par les communes du bassin versant du Vieur (20%).



## LES BANDES TAMPONS LE LONG DES COURS D'EAU

### QUEL EST L'OBJECTIF DES BANDES TAMPONS ?

Les bandes tampons localisées le long des cours d'eau permettent de limiter les pollutions diffuses des eaux. Elles permettent de :

- ralentir et stocker les argiles, limons et sables issus de l'érosion des sols,
- favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement,
- filtrer les éléments polluants tels que les nitrates, phosphates, produits phytosanitaires...
- favoriser les auxiliaires de cultures et la biodiversité.

### QUI EST CONCERNÉ ?

D'après la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 138 les personnes concernées par la mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau sont :

**« L'exploitant ou, à défaut, l'occupant ou le propriétaire de la parcelle riveraine »**

Pour les exploitants demandeurs d'aides soumis à la conditionnalité cela est précisé par l'Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

### COURS D'EAU CONCERNÉS

Les cours d'eau concernés par les bandes tampons sont les **cours d'eau en trait bleu plein et trait bleu pointillé nommés** sur les cartes les plus récemment éditées au 1/25 000 par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

### LARGUEUR DE LA BANDE TAMPON

Elle doit être **d'au moins 5 mètres à partir du bord du cours d'eau**, là où la berge est accessible à partir d'un semoir.

Cette largeur prend en compte, le cas échéant, la largeur des chemins ou des ripisylves longeant le cours d'eau. Ainsi, un chemin ou des ripisylves d'une largeur inférieure à la largeur minimale depuis le bord du cours d'eau doivent être complétés par une bande enherbée, arbustive ou arborée afin d'atteindre la largeur minimale des 5 mètres depuis le bord du cours d'eau.



## VALIDITÉ ET PRÉSENCE DU COUVERT

- **Sols nus interdits** (sauf pour les chemins longeant les cours d'eau)
- **Friches, espèces invasives** (voir liste ci-dessous) et **miscanthus interdits**
- Le **couvert doit être herbacé, arbustif ou arboré, couvrant et permanent**

### LISTE DES PLANTES INVASIVES

ESPÈCE (NOM LATIN)	ESPÈCE (NOM FRANÇAIS)	ESPÈCE (NOM LATIN)	ESPÈCE (NOM FRANÇAIS)
Acacia dealbata	Mimosa	Elodea nuttallii	Elodée de Nutall
Acer negundo	Erable negundo	Elodea callitrichoides	Elodée à feuilles allongées
Ailanthus altissima	Faux-vernis du Japon	Fallopia japonica	Renouée du Japon
Ambrosia artemisiifolia	Ambrosie à feuilles d'armoise	Fallopia sachalinensis	Renouée de Sakhaline
Amorpha fruticosa	Faux-indigo	Impatiens glandulifera	Balsamine géante
Aster lanceolatus	Aster américain	Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs
Aster novi-belgii	Aster américain	Lagarosiphon major	Lagarosiphon
Azolla filiculoides	Azolla fausse-fougère	Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule
Baccharis halimifolia	Séneçon en arbre	Ludwigia peploides	Jussie
Bidens frondosa	Bident à fruits noirs	Ludwigia grandiflora	Jussie
Buddleja davidii	Buddleja du Père David	Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil
Campylopus introflexus		Paspalum dilatatum	Paspale dilaté
Carpobrotus edulis	Griffes de sorcières	Paspalum distichum	Paspale distique
Carpobrotus acinaciformis	Griffes de sorcières	Senecio inaequidens	Séneçon du Cap
Cortaderia selloana	L'herbe de la pampa	Solidago canadensis	Solidage du Canada
Elodea canadensis	Elodée du Canada	Solidago gigantea	Solidage glabre

**Si le couvert est spontané ou implanté déjà existant**, le maintien est recommandé (sauf le miscanthus qui devra être détruit) avec, le cas échéant, des modalités de gestion favorisant une évolution vers une couverture permanente et diversifiée :

- Les cultures pérennes déjà implantées devront faire l'objet d'un enherbement complet sur 5 mètres de large au minimum
- Les implantations en légumineuses pures seront conservées pour éviter les émissions d'azote lors du retournement et gérées pour permettre une évolution vers un couvert autochtone diversifié
- Les couverts comportant une espèce invasive autre que celles mentionnées ci-dessus seront maintenus (sauf le miscanthus qui devra être détruit) avec un entretien approprié pour limiter la diffusion et favoriser la diversité botanique

**Si le couvert est à planter** : de préférence à l'automne et au plus tard le 31 mai

- L'implantation d'espèces considérées comme invasives n'est pas autorisée
- Le mélange d'espèces est conseillé mais l'implantation d'une seule espèce reste autorisée à l'exception de l'implantation de légumineuses « pures » (les légumineuses en mélange avec des graminées sont autorisées)

## ENTRETIEN DU COUVERT

- **Le couvert doit rester en place toute l'année**
- **Apport de fertilisants organiques et minéraux interdits**
- **Traitements phytosanitaires interdits**
- **Amendements alcalins** (calciques et magnésiens) **autorisés**
- **Labour interdit** mais travail superficiel du sol autorisé
- **Le pâturage est autorisé** sous réserve du respect des règles d'usage pour l'accès des animaux aux cours d'eau
- La fauche ou le broyage sont autorisés sur une largeur maximale de 20 mètres
- **Ne pas stocker de matériel, déchet ou produit de récolte**



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



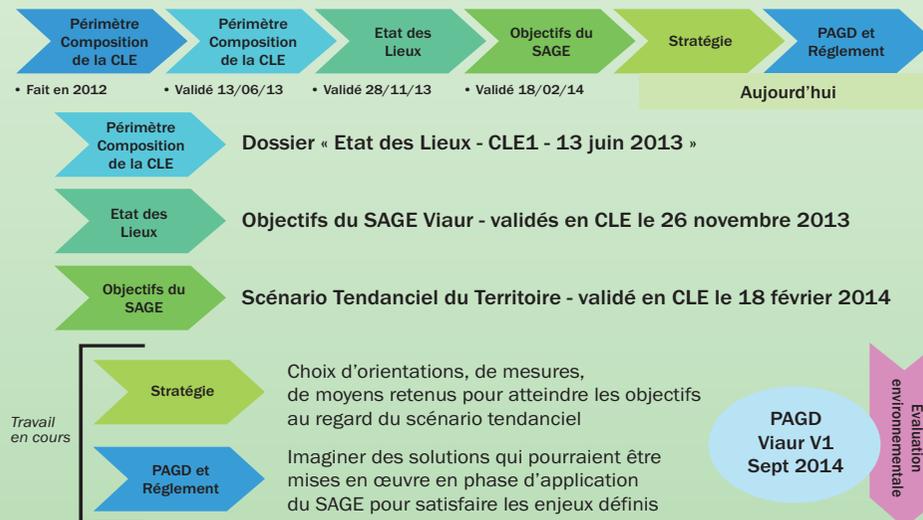
Dans la lettre Agri Viaur n°8 nous vous présentions le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur qui est en cours d'élaboration sur le bassin versant du Viaur. Nous vous présentons ci-dessous l'état d'avancement actuel.

**Qu'est-ce qu'un SAGE ?**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (le périmètre du SAGE Viaur est le bassin versant du Viaur). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.



**Etat d'avancement du SAGE VIAUR**



Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (dit PAGD) a pour objet de définir les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les objectifs et les moyens pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Le PAGD regroupe entre autre les principaux enjeux et objectifs ainsi que les moyens qui permettront de les atteindre. Le Règlement lui, se compose de règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Tous les documents sont en libre téléchargement sur le site du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.riviere-viaur.com/fr/outils/documents-telecharger.php>

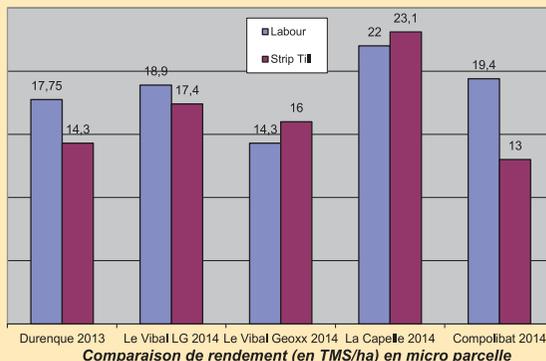
**Destruction du précédent et maîtrise du désherbage :**

Dans nos conditions d'essai : les agriculteurs ont détruit les précédents avec du Glyphosate. La dose variait en fonction du type de couvert. On peut noter que les méteils à base de légumineuses se détruisent plus facilement que les ray grass avec deux fois moins de produits. Par la suite, leur décomposition a permis de maintenir un paillage protecteur entre les rangs.

Après le semis, le désherbage du maïs a été identique (dose et date) quelle que soit la modalité. Aucune différence de salissement n'a été observée entre le strip till et le labour.

**Quel impact sur la qualité de l'enracinement ?**

Les observations réalisées sur les essais en 2014 n'ont pas montré de différence d'enracinement entre le strip till et les autres itinéraires. Profondeur d'enracinement, exploration horizontale semblent identiques.



**Mesure du rendement :**

Dans les conditions de 2013 et 2014 favorables au maïs, il ne se dégage pas de tendance générale en faveur d'une modalité ou d'une autre. Les écarts sont liés aux différences de date de semis et aux pertes à la levée.

**A RETENIR**

Les 2 années de suivi ont été favorables à la culture du maïs (pluviométrie estivale), ce qui n'a pas permis d'observer des différences entre modalités (s'il doit y en avoir).

Toutefois, dès que le taux de pertes à la levée est plus élevé, le niveau de rendement obtenu s'en trouve pénalisé dans le cadre de l'implantation strip till (essai de Durenque 2013, le Vibal 2014, Compolibat 2014).

Celui-ci s'explique par un mauvais positionnement de la graine en strip till lié à une non maîtrise de l'utilisation de l'outil.

**Les conditions de semis sont importantes :**

- en fonction du type du précédent : on n'obtient pas la même qualité de destruction : les couverts de type méteil ou céréales pures sont plus faciles à détruire que les ray-grass.
- l'état du sol : bien ressuyé pour éviter les phénomènes de lissage surtout sur des sols argileux mais pas trop sec non plus sinon l'outil ne rentre pas comme à Durenque en 2014 derrière ray-grass.

Articles rédigés par la Mission agronomie de la Chambre d'agriculture



**AGRI VIAUR**  
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur  
10, Cité du Paradis  
12800 Naucelle  
<http://www.riviere-viaur.com>

**VOTRE CONTACT**  
**Hélène POUGET**  
Animatrice Agri Viaur  
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98  
Email : [helene.pouget.crv2@orange.fr](mailto:helene.pouget.crv2@orange.fr)



une création pub studio Roux - 05 65 76 11 35 - MERIL IMPRIMERIES 333 009 400 00022

# FERTILISATION AZOTE : DEUX ESSAIS POUR COMPRENDRE LA BONNE STRATEGIE D'APPORT D'AZOTE SUR LES CEREALES ET LES PRAIRIES

Suite aux premières analyses de groupe des suivis agronomiques réalisés dans le cadre du Plan d'Actions Territorial (PAT) Côte, nous avons remarqué une grande variation concernant les dates d'apport d'azote sur prairies et céréales. D'une manière générale, les apports étaient trop tardifs sur prairies et trop précoces sur céréales. En 2014, deux agriculteurs ont bien voulu tester deux stratégies d'apport d'azote sur prairies et céréales. Nous avons ensuite réalisé une mesure de rendement pour les deux cultures et de concentration en azote uniquement pour la prairie.

## Résultat des essais fertilisation (La Selve - 2014) Orge d'hiver récolté le 10 juillet 2014

Date premier apport	Dose d'azote/ha	Nombre d'épis/m2	PMG à 15% de MS	Rendement micro parcelles
Précoce - 20 février	50 unités	726	56,8	88,8 qx
Tardif - 20 mars	50 unités	1030	48,4	114 qx

Il est à noter que le deuxième apport d'azote (250 kg/ha d'ENTEC) eut lieu en même temps soit mi-avril pour les deux modalités. On mesure un rendement plus élevé pour la modalité d'apport « tardive ». Cela s'explique essentiellement par un nombre d'épis plus élevé au m<sup>2</sup> malgré un PMG plus faible. Sur la modalité « précoce », nous avons observé plus de verse d'où le nombre d'épis plus faible.



**Conseil fertilisation azote sur céréales :** Sur céréales, la stratégie est à l'opposé de celle sur prairies. Le principal besoin en azote se situe au moment de la montaison. Il est donc conseillé de réaliser les premiers apports au début de celle-ci. Le stade épi 1 cm est un très bon repère pour commencer. Dans nos régions, il intervient rarement avant le 15 mars. Pour ajuster la dose d'azote, il est très intéressant de prendre en compte les reliquats en sortie d'hiver qui peuvent varier en fonction notamment des conditions météo hivernales (pluies, températures).



**Conseil fertilisation azote sur prairies :** Pour toutes les parcelles qui vont être exploitées précocement (ensilage, enrubbage, pâturage), il faut réaliser des apports précoces pour aider la plante à démarrer et pour densifier le couvert. Dans nos zones, cela correspond à faire les premiers apports dès le mois de février quand les sols commencent à porter. La dose totale est à moduler en fonction de l'objectif de rendement et de la part de légumineuses dans la prairie. Cela va de 30 à 100 unités.

## Résultat des essais fertilisation (Rulhac St Cirq - 2014) Prairie temporaire à base de Ray grass hybride et de trèfle violet

Date d'apport	Dose d'azote/ha	Rendement mesuré au 11 avril 2014	Rendement mesuré au 13 mai 2014
Précoce - début février	60 unités	3,4 TMS/ha	5,7 TMS/ha
Tardif - mi-mars	60 unités	2,9 TMS/ha	5,1 TMS/ha



Dès le mois d'avril, on observe une différence de rendement favorable à l'apport précoce. Cet écart se confirme au mois de mai.

Date d'apport	Dose d'azote/ha	Indice de nutrition azote au 11 avril 2014
Précoce - début février	60 unités	3,4 TMS/ha
Tardif - mi-mars	60 unités	2,9 TMS/ha

Une analyse d'herbe réalisée le 11 avril a permis de mesurer le niveau d'absorption de la plante en azote. Quel que soit la date de fertilisation, on observe des indices de nutrition supérieurs à 80, ce qui indique un bon niveau de nutrition de la plante. Toutefois, on peut constater un meilleur indice pour l'apport précoce qui semble donc plus efficace. Au final, l'apport précoce (début février) est plus efficace qu'un apport tardif. On mesure un meilleur rendement qui peut s'expliquer par un meilleur niveau d'absorption de l'azote.

**En conclusion, les dates d'apport d'azote sont différentes entre une prairie et une céréale.**

**Sur une prairie, on veut produire de la biomasse sous forme de feuilles et de tiges. Il faut donc faire « taller » la plante. Pour cela, il faut privilégier les apports précoces qui vont compenser le manque d'azote dans le sol trop froid pour bien minéraliser.**

**Pour une céréale, c'est l'inverse, on veut produire de la paille (tige) et du grain. Il est donc nécessaire de ne pas trop faire « taller » la plante et de privilégier des apports au début de la montaison.**

# IMPLANTATION DU MAÏS EN NON LABOUR : RETOUR SUR 2 ANNEES DE SUIVIS DE PARCELLES IMPLANTEES AVEC LA TECHNIQUE STRIP TILL

Depuis 2013, la chambre d'agriculture de l'Aveyron en partenariat avec la FDCUMA a mis en place plusieurs essais comparatifs sur le bassin versant du Viaur. La technique strip till consiste à préparer et fissurer la bande de semis des cultures en rangs. Ce travail minimaliste permet de gagner du temps, d'économiser du carburant et de limiter l'érosion des sols en préservant la structure du sol. Le strip till s'utilise pour des semis de culture de printemps comme le maïs ou le sorgho. Il est aussi compatible pour un semis de colza après une céréale. Il se présente seul ou en combiné avec un semoir mono graine.

## Présentation des parcelles suivies en 2013 et 2014 :

	Durenque 2013	Le Vibal 2014	La Capelle Bleyes 2014	Compollibat 2014
Type de sol, altitude	Sablo-limoneux, 680 m	Sablo-limoneux, 830 m	Limon-sableux, 600 m	Ségala sur Argiles à gravier, 500 m
Rotation, précédent	Maïs sur maïs avec dérobée de RG	Rotation PT/ maïs/céréales	Céréales/Maïs avec couvert méteil	Céréales/Maïs avec couvert méteil
Gestion du précédent	RG ensilé puis Glyphosate 3 l/ha 11/06	PT 2 ans détruite le 25/03 avec 3 l/ha de glyphosate	Couvert broyé	Couvert ensilé détruit le 10/06 avec 0,8 l/ha de glyphosate
Préparation du sol	1 passage de ST matin, semis mono-graine l'après-midi (Strip Cat)	1 passage de ST le 0605 (Strip Cat)	1 passage de strip till combiné au semoir (Duro)	1 passage de ST (Duro) le jour du semis
Semis	18/06	Semis combiné sur labour le 24/04 et sur ST le 08/05 ou monograine	12/05	Labour : 25/05 et ST 06/06
Désherbage	Post-levée	Post-levée	Pré-levée	

Pour évaluer la technique, la plupart des parcelles ont été implantées avec deux modalités : labour et strip till.

## La maîtrise de la technique de semis : Principale source de difficulté

Comme toutes nouvelles techniques, le strip till demande de la pratique et l'acquisition d'un savoir-faire. La principale difficulté consiste à bien positionner les éléments semeurs dans la ligne de travail du strip till. Au moindre écart, les graines de maïs restent en surface. Cela explique l'écart de perte à la levée observé entre le labour et le strip till (voir tableau de comptage à la levée).

## Comptage à la levée et pourcentage de perte :

	Labour	Strip Till
Durenque 2013	88000 - 5 %	80000 - 13 %
Le Vibal 2014	83800 - 6 %	75800 - 15 %
La Capelle 2014	92000 - 0 %	90000 - 2 %
Compollibat 2014 (date de semis différentes)	18 %	18 %



## LA DEMARCHE AGREAU

*Agr'eau est un programme pluriannuel d'accompagnement et de soutien technique au développement de la couverture végétale des sols sur le bassin Adour-Garonne. Lancé en 2013, il est porté par l'Association Française d'Agroforesterie, l'institut de l'Agriculture Durable et l'association Arbre et Paysage 32 avec l'appui financier de l'Agence de l'eau.*

*Conçu par et pour les agriculteurs, Agr'eau a pour objectif de développer des systèmes de productions agricoles performants tout en favorisant la conservation des sols et la limitation des intrants. Cette démarche repose sur certains principes agronomiques fondamentaux (la couverture des sols, la rotation des cultures et des couverts la réduction progressive du travail du sol, le semis direct, l'agroforesterie, la régénération naturelle assistée...) qui favorisent la production de biomasse, enrichissent les sols en matière organique et améliorent ainsi leur fonctionnalité organo-biologique.*

### Questions à Catherine ADNET

Agence de l'Eau Adour-Garonne – Coordonnatrice Territoriale sur le bassin Tarn-Aveyron  
Délégation de Rodez



#### Pourquoi l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient ce programme ?

Le sol et la végétation herbacée ou arborée jouent un rôle fondamental dans le cycle de l'eau. En effet, un sol bien structuré, bien végétalisé en surface mais aussi en profondeur, par un tissu racinaire et mycorhizien dense, pourra pleinement jouer son rôle de réservoir, de tampon et d'épurateur des sols répondant ainsi aux 3 F « fixer, filtrer, freiner », fonctions qui interviennent directement dans la gestion de l'eau sur un bassin au niveau de la qualité, de la quantité et de la disponibilité de cette ressource.

Par ailleurs, de nombreuses masses d'eau sont dégradées écologiquement sur le bassin Adour Garonne par un colmatage excessif du lit des cours d'eau provoqué par des fines et du sable provenant du bassin. Il est donc également important de lutter contre l'érosion en protégeant les sols par une couverture maximale.

#### Quelles sont les principales actions d'Agr'eau ?

Agr'eau a pour mission principale de capitaliser et de valoriser des références techniques et économiques sur la couverture végétale et arborée des sols.

D'importants moyens de communication sont mis en oeuvre : brochures, fiches techniques, articles, plateforme internet, support vidéo...

Il est également prévu des journées thématiques et techniques, des journées d'échanges, des conférences...

Agr'eau doit capitaliser un maximum d'expériences, accompagner et fédérer les initiatives isolées.

Afin d'objectiver les résultats agronomiques économiques et environnementaux de ces pratiques de couverture permanente des sols, un réseau de fermes pilotes est mis en place sur tout le bassin Adour-Garonne.

L'exploitation de Monsieur Barthes sur la commune d'Arviu en fait déjà partie.

Enfin, afin de favoriser la diffusion des connaissances, Agr'eau doit former de nombreux relais locaux pour mieux accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, comme par exemple les animateurs de PAT.

Pour tout renseignement :

[www.agroforesterie.fr/agreau.php](http://www.agroforesterie.fr/agreau.php)



Contact : [emilie.salvo@agroforesterie.fr](mailto:emilie.salvo@agroforesterie.fr)

« Les fermes pilotes sont des lieux d'échanges, de démonstrations, d'expérimentations. Des fermes de références permettant de s'appuyer sur des expériences réelles et représentatives de la diversité des agriculteurs et des conditions de production du bassin Adour Garonne ».

### Entretien avec Joël Barthes, agriculteur sur la commune d'Arvieu Ferme pilote Agr'eau

#### Pourquoi êtes-vous rentré dans la démarche Agr'eau en tant que ferme pilote ?

Ma ferme présente un élevage en bovin lait et bovin viande avec une part tout de même assez importante de cultures (prairies temporaires, maïs et céréales). Cette structuration correspondait déjà aux attentes d'Agr'Eau dans leur recherche de fermes pilotes.

Cette démarche m'a tout de suite intéressée car je suis convaincu de l'intérêt de la couverture permanente des sols. Elle augmente la vie microbienne des sols, limite les agressions physiques, homogénéise les températures et l'humidité du sol, diminue la levée des adventices...

Les analyses économiques et les tests sur mes parcelles réalisés dans le cadre d'Agr'Eau sont pour moi une opportunité de pouvoir montrer l'intérêt de ces techniques.

La couverture des sols est à mon sens « le défi de demain pour la qualité de l'eau » c'est pourquoi il me semblait évident de participer à cette démarche Agr'eau.

#### Pouvez-vous nous présenter votre exploitation ?

En 1997, je me suis installé sur une ferme extensive (SAU de 60 ha ; pour 40 UGB). J'ai rapidement intensifié mon système en augmentant ma production et la part de culture dans l'assolement. En 2000, mon exploitation comptait 80 UGB, des rotations relativement courtes, beaucoup de labour et de ce fait un risque érosion très présent. C'est pour cela qu'en 2003, j'ai commencé le semis-direct sur céréales, puis en 2008 j'ai élargi cette technique d'implantation sur les prairies. En 2011, j'ai adhéré à l'Association aveyronnaise Clé de Sol qui m'a permis de partager, avec d'autres agriculteurs, mes réflexions sur la couverture permanente des sols. Ainsi j'ai intégré rapidement dans mes rotations des couverts d'été, j'ai mise en place des semis dans des couverts vivants...

Aujourd'hui, je suis en train de mettre en place la rotation suivante : Luzerne (3ans) - Céréales (1an) - couvert d'été - couvert d'hiver - Maïs - Céréales (1an) - couvert été - couvert hiver récolté - Luzerne sous couvert. Cette rotation alterne 3 années de graminées et 3 années de légumineuses ainsi que 2 semis d'automne et 2 semis de printemps avec des couverts restitués au sol. Tout ceci dans un objectif de diminuer les intrants (engrais et désherbants) sans diminuer le rendement pour aller vers un système autonome.

#### Qu'attendez-vous de ce programme ?

J'attends de ce programme qu'il montre que les techniques de couverture permanente des sols sont agronomiquement, techniquement et économiquement performantes pour les exploitations. De même, je souhaiterai qu'il montre l'intérêt positif de ces techniques sur la préservation voire l'amélioration de nos ressources Eau et Sol. Ces deux objectifs seraient atteints grâce à l'absence d'érosion, à la limitation du lessivage et à l'augmentation du taux de matière organique dans le sol du fait de la couverture permanente et du semis-direct.

Il est important que ce programme permette de mutualiser les expériences et de démocratiser ce type de techniques de couverture permanente des sols.

Simplement pour conclure, je pense qu'à l'aube de l'énergie rare et donc des intrants de plus en plus chers, il va falloir produire plus avec moins ! Pourquoi ne pas commencer maintenant !!!



## Les opérations soumises à autorisation ou à déclaration sont fixées en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et de la loi sur l'eau

Les interventions suivantes sont soumises à déclaration ou à autorisation selon certains seuils (qui dépendent de la superficie ou du linéaire) :

- 3.1.1.0** → Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau
- 3.1.2.0** → Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau
- 3.1.4.0** → Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau
- 3.1.3.0** → Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau
- 3.1.4.0** → Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes
- 3.1.5.0** → Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet
- 3.2.2.0** → Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau
- 3.2.3.0** → Plans d'eau permanents ou non
- 3.3.1.0** → Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais
- 3.3.2.0** → Réalisation de réseaux de drainage

Cette liste est non exhaustive, avant tout aménagement, travaux en lien avec les milieux aquatiques contactez le service SPE de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin qu'ils vous précisent si vous devez ou non réaliser un dossier de déclaration ou d'autorisation. Le technicien rivière du SMBV Viaur peut vous aider dans vos démarches n'hésitez pas à le contacter.

Pour tout renseignement :

- **Direction Départementale des Territoires – SPE**  
05 65 73 50 00
- **Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques**  
05 65 68 25 27
- **Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides**  
05 65 73 76 76
- **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur**  
05 65 71 10 97



**AGRI VIAUR**

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur  
10, Cité du Paradis  
12800 Naucelle  
<http://www.riviere-viaur.com>

VOTRE CONTACT  
**Hélène POUGET**  
Animatrice Agri Viaur  
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98  
Email : [helene.pouget.crv2@orange.fr](mailto:helene.pouget.crv2@orange.fr)

Appui technique  
et financier :



# AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



L'opération Agri Viaur vous propose des actions contractuelles qui n'ont donc aucun caractère obligatoire. Cependant, nous savons que vous êtes très souvent confronté à la réglementation et aux montages de dossiers divers. Afin d'essayer de vous aider, nous vous proposons cette lettre qui est un petit mémento qui expose certaines contraintes courantes que vous pouvez rencontrer et que vous êtes tenus de respecter.



# PETIT MEMENTO DE LA REGLEMENTATION LIEE AUX MILIEUX AQUATIQUES

## STOCKAGE DU FUMIER AU CHAMP

Le stockage au champ est possible **sur une parcelle d'épandage si le fumier est pailleux** et stocké préalablement **deux mois sous les pieds des animaux**

- La durée de stockage **ne dépasse pas 10 mois** sur le même site
- Le retour sur le même emplacement **n'intervient pas avant 3 ans**
- Le site **respecte les distances** d'implantation des bâtiments et annexes (À minima : 100 m des tiers, **35 m des puits, sources et cours d'eau**, 200 m des lieux de baignades, 500 m des piscicultures. Les distances peuvent être supérieures en cas de prescriptions particulières périmètre de protection ou autre) et les conditions d'épandage (interdiction sur sols détrempés et terrains en forte pente > 7%)
- Le site n'est **pas situé** sur une **parcelle inondable**
- **Le volume du dépôt est adapté à la fertilisation raisonnée** des parcelles réceptrices

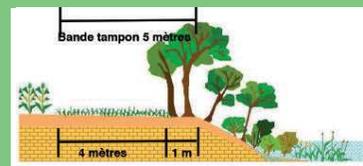
*J'ai une parcelle à côté de la stabulation, je ne peux pas mettre mon stock de fumier chaque année sur cette parcelle.*



*Si mon cours d'eau est bordé par une bande boisée d'un mètre de large, je complète par une bande enherbée de 4 mètres.*

## BANDES TAMPONS LE LONG DES COURS D'EAU

- Obligatoire en bordure de certains cours d'eau
- Cours d'eau en trait plein et pointillé nommé sur une carte Igm 1/25 000ème
- Maintien d'un couvert herbacé, arbustif ou arboré, couvrant, permanent sur une largeur de 5 mètres à partir de la berge
- Interdiction d'épandre des fertilisants organiques et minéraux
- Interdiction de labourer, possibilité de sursemmer pour maintenir le couvert herbacé
- Interdiction d'épandre des produits phytosanitaires sur tous les cours d'eau nommés et non nommés en traits pleins et pointillés (voir largeur Zone de Non Traitement sur étiquette)



## DISTANCE D'EPANDAGE DES EFFLUENTS D'ELEVAGE A RESPECTER VIS A VIS DE L'ENVIRONNEMENT Sauf prescriptions particulières

	EFFLUENTS D'ELEVAGE SOUMIS AU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL	EFFLUENTS D'ELEVAGE SOUMIS ICPE
COURS D'EAU	<b>35 m</b>	<b>35 m</b>
SOURCE, PUIITS, CAPTAGE	<b>35 m</b>	<b>50 m</b>
ZONE DE BAIGNADE	<b>200 m</b>	<b>200 m</b>
PISCICULTURE	<b>200 m</b>	<b>500 m</b>

Pour les élevages soumis à autorisation, c'est l'arrêté d'autorisation de l'élevage concerné qui fixe les prescriptions supplémentaires applicables.

## ZONES HUMIDES ET DRAINS

*Une zone humide est caractérisée par un sol hydromorphe ou une végétation hygrophile ou des habitats d'espèces - arrêtés interministériels des 24 juin 2008 et 1<sup>er</sup> octobre 2009.*

- **Les reprises de drains** en l'absence de zone humide sont possibles sans établir de demande  
Dans le cas où une zone humide est à nouveau présente, vous devez vous référer à la réglementation ci-dessous qui est afférente aux travaux en zone humide

- **Les travaux impactant une zone humide** doivent être déclarés auprès de la DDT :
- Si le cumul des surfaces impactées dans le temps et dans le bassin versant est supérieur à 1 ha, c'est le régime d'Autorisation
- Si le cumul des surfaces impactées dans le temps et dans le bassin versant est inférieur à 1 ha, c'est le régime de Déclaration

*Une surveillance régulière des parcelles et des réseaux de drainage, un entretien régulier et des interventions précoces sont préconisés.*

## L'ÉROSION DES SOLS

L'étude érosion menée sur les bassins versants de la Durenque et du Jaoul a été complétée par une approche plus complète afin de vérifier le modèle par des mesures de terrain et un travail à l'échelle de plusieurs exploitations.

**Erosion Mesurée à l'automne hiver 2013  
sur le bassin versant du Cône et de la Durenque**  
pour un épisode orageux de 30 à 40 mm pendant 3-4 heures  
(par 3 – 4 averses de 10 à 12 mm/30 minutes)



16,2 t/ha  
16,5 m<sup>3</sup>  
158 rigoles



5,7 t/ha  
9,2 m<sup>3</sup>  
74 rigoles



2,25 t/ha  
9,7 m<sup>3</sup>  
61 rigoles

**Moyenne :**  
Zone perte de sol : 5,6 t/ha

**Rigole :**  
largeur de 15 cm  
et hauteur de 5 cm

sur 8 parcelles plus de 1 000 rigoles  
et ravines mesurées

**Volume de 112.5 m<sup>3</sup>  
soit 146 T sol**

La méthode consiste à mesurer à l'échelle de la parcelle toutes les rigoles et ravines présentes. Pour mesurer le volume on considère que les rigoles et ravines ont la forme d'un triangle, trapèze ou rectangle. En parallèle des mesures de sédimentations de ces mêmes parcelles ont permis de valider les mesures de pertes de sol.



## QUELQUES PISTES PERMETTANT DE DIMINUER LE RISQUE ÉROSION :

### Identifiez les parcelles présentant un fort risque érosion afin d'y adapter vos pratiques :

Privilégiez les prairies de longue durée  
Faites des semis sous couvert  
Affinez le moins possible le sol en surface

Extrait du Réseau d'agriculture durable « La prairie un atout pour mon territoire, des outils pour la développer »

Les prairies de longue durée, possèdent de nombreux atouts :

- **Moins d'érosion**, en raison du travail du sol moins fréquent, les pertes de sol sont divisées par 10 par rapport à une culture ;
- **Moins de pollution par les pesticides** se traduisant par des charges de traitement 3 fois moins importantes en système herbager qu'en système général ;
- **Moins de risque de pollution par les nitrates**, les excédents d'azote étant 5 fois moins importants en système herbager qu'en système général

\*Expertise collective INRA coordonnée par JL Peyraud et P. Cellier, mars 2012. Les flux d'azote liés aux élevages : réduire les pertes,

#### Dix fois moins de ruissellement derrière un travail grossier



### Utilisez des zones tampons pour réduire le ruissellement

#### Entretenez, regarnissez les haies

qui jouent un rôle d'obstacle à l'écoulement

#### Plantez des haies antiérosives

sur des parcelles qui peuvent être redécoupées

#### Utilisez des bandes enherbées

sur les zones de concentration des écoulements, talwegs, fond de vallon, versant pentu et bordure de cours d'eau

		Haie dense	Haie peu dense
Densité		60 tiges/m <sup>2</sup>	1 tige/m <sup>2</sup>
Diamètre des tiges		2 cm	8 cm
Vitesse moyenne du ruissellement pour une pente de...	3 %	0,12 m/s	0,40 m/s
	15 %	0,55 m/s	2 m/s
Intérêt hydraulique		très fort	moindre

Extrait : Areas - Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols - Fiches érosions

#### Cinq à cinquante fois moins de transfert de terre grâce à la zone enherbée

